

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom, prénom
adresse 1
adresse 2
adresse 3

et

Nom, prénom
adresse 1
adresse 2
adresse 3
ci-après dénommé(e)(s) « le Locataire »

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Le Bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au Locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

DÉSIGNATION DES LOCAUX :

Adresse :
adresse 1
adresse 2
adresse 3

Bâtiment N° :
Escalier :
Étage :
Appartement N° :

Consistance :

- Appartement
 Maison individuelle
 autre

Dépendances :

- Place de stationnement n° :
 Cave n° :
 autre

Description des locaux et équipements loués :

description du bien avec nombre de pièces etc.. et toute info utile
comme placards, chauffage, baignoire, terrasse, etc...

- Les parties, accessoires et équipements communs suivants, dont bénéficie l'ensemble des locataires (cocher à gauche des équipements existants) :

- | | | | |
|---|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> gardiennage | <input type="checkbox"/> câble T.V. | <input type="checkbox"/> interphone | <input type="checkbox"/> espace(s) vert(s) |
| <input type="checkbox"/> ascenseur | <input type="checkbox"/> digicode | <input type="checkbox"/> chauffage collectif | <input type="checkbox"/> local à vélos |
| <input type="checkbox"/> antenne collective | <input type="checkbox"/> parking | <input type="checkbox"/> vide-ordures | <input type="checkbox"/> aire(s) de jeux |
| <input type="checkbox"/> autre | <input type="checkbox"/> autre | <input type="checkbox"/> autre | <input type="checkbox"/> autre |

La présente location est consentie et acceptée aux conditions particulières et générales suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Durée du contrat	Jours	Date de fin
Date de prise d'effet		
Loyers charges comprises	euros	
Termes de paiement	Ce jour, à titre d'acompte, la somme de Euros, le solde le jour de la prise d'effet	
Clauses particulières	si le locataire venait à renoncer à cette location et en informait le Bailleur moins de 60 jours avant la date de prise d'effet, l'acompte serait conservé par le Bailleur à titre de dédommagement.	
Dépôt de Garantie	Le jour de la prise d'effet, le locataire versera en outre un dépôt de garantie de : Euros qui lui sera restitué en fin de location après restitution des lieux, sous réserve des sommes qui seraient dues au Bailleur du fait notamment de dégradations des lieux loués intervenues pendant la présente location et imputables au Locataire ou aux personnes de sa famille ou à son service ou à toute autre personne introduite dans les lieux par Le Locataire.	

Paraphes :

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Régime juridique

Le présent contrat est régi par les dispositions du Code civil relatives au louage.

2. Obligations générales

Le Locataire devra jouir des lieux loués en bon père de famille sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des voisins ou des autres locataires.

Le Locataire prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance. Il devra les entretenir pendant toute la durée de la location et les rendre, en fin de location, en bon état d'entretien.

3. État des lieux

Deux états des lieux seront dressés contradictoirement à la prise d'effet et à la fin du contrat.

4. Élection de domicile

Les parties signataires font élection de domicile : le Bailleur en son domicile et le Locataire dans les lieux loués.

SIGNATURES DES PARTIES ACCEPTANT LES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES

Fait à _____, le qq

En en lettres exemplaires, dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

LE(S) LOCATAIRE(S)

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Commentaire [CP1]: La première page de chaque exemplaire original doit être paraphée par les parties. La dernière page doit être signée des parties après avoir porté à la main la mention « lu et approuvé »